

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 3 novembre 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 3 novembre 1862

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote [FG 15 \(6\)](#)

Collation 1 p. (385r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 novembre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Chevalier, Arthur \(1830-1874\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur l'achat d'un matériel photographique propre à photographier les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Godin répond à la lettre d'Arthur Chevalier du 28 octobre 1862 en l'informant qu'il refuse de prendre livraison d'un matériel qui ne satisfaisait pas ses besoins et lui confirme qu'il entend acquérir auprès de lui un matériel qu'il ira choisir à Paris.

Mots-clés

[Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Photographie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 24/10/2023

38)
379

Guér le 30^{me} 1862

Monsieur Arthur Chevalier

répondant à votre lettre du 24 courant
 je ne puis rien vous dire que je ne vous
 ai dit dans mes précédentes je ne conteste en
 aucune façon vous avoir fait la demande
 d'instruments pour la photographie. mais ce
 qui est aussi vrai est que ce que vous m'avez
 essayé ne remplissait pas les conditions de ma
 demande sous le nom même de vous même que
 pourrais-je faire autre chose sinon de vous
 laisser cette affaire. et que pourrait signifier
 le refus de votre part de l'accepter? entendez vous
 que je dois en grande détresse? cela est
 inadmissible. et en présence de ce mal entendu
 je comprends difficilement que vous croyez que
 l'achat de instruments à ma demande en faisant
 l'acceptation d'instruments à ma demande ^{de mon} ~~à ma~~
 satisfaction cela n'est pas le refus de la
 demande d'un appareil propre à mes besoins
 comme je vous l'aurais fait. mais est le seul
 moyen je pense d'éviter de vous encaisser
 croyez le bien je ne pourrais d'un
 instrument que quand j'en aurai fait le choix
 et comme je vous l'ai dit il ne s'agit
 d'un achat de quelque chose mais d'un
 choix de quelque chose.

Veuillez agréer Monsieur mes sincères
 salutations
 Godefr.